



Communiqué de presse

La Sécurité sociale lance un vaste plan de développement des compétences numériques. Près de 30 000 salariés vont en bénéficier.

Alors qu'un nombre toujours grandissant de collaborateurs des différentes branches de la Sécurité sociale évolue quotidiennement dans des environnements numériques complexes (plateformes digitales, applicatifs métier, travail collaboratif, etc.), est lancé, sous le pilotage de l'Ucanss et en lien avec les Caisses nationales, un vaste dispositif d'accompagnement des compétences numériques, en partenariat avec Pix, le service public en ligne spécialisé dans le domaine.

Pourquoi une telle démarche au sein de la Sécurité sociale ?

Avec des métiers de plus en plus exposés au numérique - aussi bien dans l'accueil des usagers, la production ou l'offre de services - les risques éventuels se multiplient : erreurs de manipulations, incidents techniques, virus...

Assurer le maintien des compétences dans la tenue de poste ou garantir la sécurisation des pratiques deviennent des enjeux majeurs pour la Sécurité sociale. Il est donc essentiel d'accompagner les collaborateurs pour faire face à ces usages émergents et à ces nouveaux risques.

Grâce à Pix, au travers d'exercices et de mises en situation, les salariés de la Sécurité sociale pourront tester leurs connaissances numériques, afin de détecter leurs atouts, identifier leurs marges de progression, et, in fine, développer leurs compétences.

C'est utile pour les organismes, en réduisant les risques liés au numérique. C'est utile pour les usagers, qui bénéficieront d'un meilleur niveau de service rendu. Et c'est utile pour les salariés qui acquièrent des compétences mobilisables aussi bien dans leur vie professionnelle que personnelle.

12 parcours pour répondre à l'éventail des besoins

La phase pilote qui débute a permis la création de 12 parcours dédiés aux grands enjeux du numérique au sein du Régime général de Sécurité sociale, mis à disposition d'un panel de salariés.

Loin d'être une fin en soi, c'est également un outil à destination des branches et de leurs organismes permettant d'identifier les atouts et axes de progression de leurs salariés afin de développer des plans d'accompagnement, adaptés aux enjeux et besoins de chaque équipe.

*« Un tel plan de formation, d'une si forte envergure, c'est une première à la Sécurité sociale !
30 000 salariés, c'est déjà un chiffre considérable, mais ce n'est qu'une étape.
Un déploiement encore plus massif pourra suivre.
Le développement des compétences et la formation est un enjeu fort pour notre Institution
et nos organismes, d'autant plus dans le domaine numérique, de plus en plus présent dans le
quotidien de nos métiers. »*

Raynal Le May,

Directeur délégué de l'Ucanss

Une initiative inscrite dans le cadre d'une démarche apprenante plus large

La formation professionnelle des salariés est un enjeu stratégique pour la Sécurité sociale, ses branches et leurs organismes. En 2019, 115 483 personnes ont eu accès à un dispositif de formation, soit près de 76 % des effectifs au total, en hausse de 11,5 % par rapport à l'année précédente.

Contact presse

Catherine Techer – ctecher@ucanss.fr – 01 45 38 83 29

La Sécurité sociale. Créée en 1945, la Sécurité sociale est constituée de 4 branches (Allocations familiales, Assurance maladie, Assurance retraite, Recouvrement). Elle regroupe plus de 300 organismes de droit privé répartis sur l'ensemble du territoire, qui emploient 150 000 collaborateurs et recrutent 10 000 personnes par an.

L'Ucanss. Fédération de tous les acteurs de la Sécurité sociale, l'Ucanss pilote et anime des démarches communes, au service des branches et des organismes locaux. Elle a notamment pour missions de négocier et conclure les conventions collectives, d'appuyer le développement RH de l'Institution ou de mutualiser des prestations (politiques d'achats, immobilier, statistiques, communication, etc.).